

PROJET PEDAGOGIQUE

ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS
VACANCES PRINTEMPS 2026
DU 13 AU 17 AVRIL 2026

Direction :
Kimberley ERMANN
Romain VALENTIN



Sommaire

Projet pédagogique | Accueil collectif de mineurs | CV PRINTEMPS 2025

Présentation de la structure

1

Organisation et fonctionnement

2

Intentions éducatives et objectifs pédagogique

3

Les loisirs ados

5

L'évaluation

6

ANNEXES



Introduction

Projet pédagogique | Accueil collectif de mineurs | CV FEVRIER 2026

La Maison des Jeunes et de la Culture Beauregard est une association Jeunesse et d'éducation populaire de loi 1901, agréée Jeunesse et Sport par le Ministère de la Cohésion Sociale, conventionnée par la ville de Nancy, adhérente aux différentes Fédération à l'échelle local, régionale et national (FDMJC 54, la Fédération Lorraine des MJC, attachée au réseau national des MJC de France). Elle est également membre de l'union locale des 7 MJC de Nancy.

Elle « offre à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir citoyens actifs et responsables d'une démocratie vivante » (art.2 des statuts du projet éducatif de la MJC).

Élément essentiel de la vie sociale et culturelle du quartier des 4B (Beauregard, Boufflers, Buthégnemont, Boudonville), la MJC est soutenue depuis plus de 40 ans par la ville de Nancy, actuellement présidée par M.Capello Philippe et sous la direction de M. Merfeld Philippe, ainsi qu'une équipe de permanents.

De par son caractère familial et sa capacité d'accueil, la vie de la MJC repose sur une équipe salariée riche d'entraide dont la polyvalence et les compétences de chacun sont mises au profit du public accueilli et notamment des plus jeunes. Qu'il soit permanent ou occasionnel, tout salarié participe ainsi, à échelle différente, à la réflexion collective, aux enjeux et à l'organisation de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) que met en place chaque mercredi et vacances scolaires la MJC Beauregard.

S'ajoute au personnel permanent, l'équipe d'animation qui assure l'ACM des mercredis et/ou des vacances scolaires, et dont l'effectif varie en fonction du nombre de mineurs accueillis. C'est donc en concertation avec les personnes qui assurent l'animation et participent à cet accueil, que nous mettons en œuvre les projets éducatifs et pédagogiques de la MJC.

Présentation de la structure

Les locaux :

L'accueil de loisirs se déroule au sein de la MJC BEAUREGARD, situé 2 Place Maurice Ravel - 54000 NANCY. Les locaux sont composé :

AU RDC :

- Un hall d'accueil
- Une salle polyvalente
- Une cuisine
- Un bureau d'accueil
- 3 bureaux administratifs
- Un bloc sanitaire



AU SOUS-SOL :

- 3 salles d'activités
- Une salle de sieste / studio de danse
- Un studio de musique
- Un bloc sanitaire

La MJC est située à côté du square Boris Vian et du city stade place Maurice Ravel, régulièrement utilisée pour les temps libres ou les activités extérieures



CITY STADE
PLACE MAURICE RAVEL

SQUARE BORIS VIAN

ECOLE BEAUREGARD

Par convention avec la ville de Nancy, les repas sont pris dans la cantine de l'école élémentaire BEAUREGARD, situé rue François Couperin - 54000 NANCY

1

Présentation de la structure

Le public :

Lors des centres de loisirs, la MJC BEAUREGARD peut accueillir 48 enfants de 3 à 17 ans.

Les enfants sont répartis par tranche d'âge :

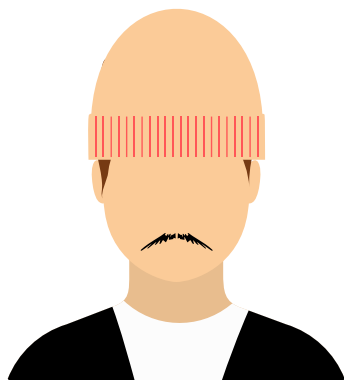
- 15 enfants de 3 à 6 ans
- 25 enfants de 6 à 11 ans
- 8 adolescents de 11 à 17 ans

Généralement, les enfants sont issus de familles habitant sur les quartiers des 4B (Beauregard/Boufflers/Buthégnemont, Boudonville).

La MJC peut également accueillir des enfants extérieurs à ces quartiers.

L'équipe d'animation :

- **La direction :**



Romain VALENTIN
Directeur des ACMs
Apprenti BPJEPS



Kimberley ERMANN
Directrice adjointe
Coordinatrice enfance

- **Les animateurs :**

L'équipe d'animation est recruté en CEE (contrat d'engagement éducatif) selon la réglementation en vigueur. La composition de l'équipe respecte les quotas d'encadrement (1 animateur-trice pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur-trice pour 14 enfants de plus de 6 ans). et de qualification (au minimum 50% d'animateur-trice qualifié, maximum 50% d'animateur-trice en cours de formation, et maximum 25% d'animateur-trice non qualifié).

Les groupes des 3-6 ans et 6-11 ans sont encadrés par des binômes d'animateur-trice.s

Le groupe des ados est encadré par un.e animateur-trice dédiée.

2

Organisation et fonctionnement

Les modalités d'inscription :

L'accueil de loisirs fonctionne toute l'année, les mercredis ainsi que les vacances scolaires (fermeture aux vacances de Noël et au mois d'août).

L'accueil de loisirs est ouvert de 08h00 à 18h30 les mercredis et vacances.

Pour réaliser l'inscription de votre (vos) enfant(s), vous devez créer votre espace sur le mjcbeauregard.leportailfamille.fr. Une fois validé vous aurez la possibilité de réaliser vos demandes d'inscription directement en ligne.

Pour que votre inscription soit validée, votre dossier doit être complet et comprendre :

- Un Bulletin d'inscription 2025 / 2026 par famille (renseignements d'état civil, n° allocataire CAF, autorisations diverses...)
- Une Fiche Sanitaire 2025 / 2026 par enfant (renseignements médicaux, vaccins, régime alimentaire, allergies...)
- Votre justificatif de Quotient Familial

L'adhésion annuelle à l'association est obligatoire (9 €).

Le centre de loisirs des mercredis et vacances scolaires est conventionné avec la Caisse d'Allocation Familiale. Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial des familles.

- Formules et horaires d'accueil

L'amplitude horaire de l'accueil des enfants est identique pour le mercredi et les vacances scolaires : nous accueillons les enfants de 08h00 à 18h30.

Journée complète	Accueil du matin entre 08h00 et 09h30 maximum. Départ le soir à partir de 16h30 jusqu'à 18h30 maximum
------------------	--



2

Organisation et fonctionnement

Tarifs :

TARIFS	JOURNEE AVEC REPAS	FORFAIT SEMAINE AVEC REPAS
Quotient Familiale inférieur ou égal à 801€	10,80 €	48,60 €
Quotient Familiale de 801€ à 1200€	12,80 €	57,60 €
Quotien supérieur à 1201€	14,80 €	66,60 €
Plein tarif	17,80 €	80,10 €

L'inscription de l'enfant devient définitive après validation par la structure et transmission de l'ensemble des documents par la famille.

Toute absence non prévenue au minimum 48 heures à l'avance ou non justifiée par un certificat médical sera automatiquement facturée, y compris en cas de désistement. Aucun remboursement ne pourra être accordé.

En cas de retard non prévenu et au-delà de 18h30, 5€ vous seront facturés.

2

Organisation et fonctionnement

Journée type :

L'accueil du matin se déroule de 08h00 à 09h00.

Un animateur est chargé du pointage des enfants sur les listes de présence.

Les enfants peuvent jouer en autonomie (jeux de société, coloriages ou selon l'envie des enfants) ou avec un animateur.

Proposer des activités courtes et calmes qu'ils pourront arrêter facilement quand tous les enfants seront arrivés.

Temps collectif du matin (9h/9h30) : les enfants sont rassemblés par les animateurs de leurs groupes par tranche d'âge (3-6 ans ou 6-11 ans), ils partent ensemble dans leurs salles respectives.

Les animateurs comptent leur groupe d'enfants et s'assurent d'avoir le bon nombre d'enfants. Puis ils commencent leurs activités.

Temps d'activités matin et après-midi (9h30/11h) - (14h30/16h) : les animateurs proposent leurs activités aux enfants. Les enfants sont acteurs de la préparation de l'espace et de la remise en place après l'activité.

Temps libres matin, midi, après midi (11h/11h45) / (13h15/14h30) / (16h/17h30 ou 18h30) :

Les enfants peuvent jouer dehors ou à l'intérieur (selon l'occupation des lieux) sous la vigilance d'un animateur.

L'animateur joue avec les enfants tout en surveillant et en étant à l'écoute des demandes du groupe. Il reste disponible et souriant pour l'accueil des parents.

Temps du repas (11h30 à 13h30) :

Les enfants sont rassemblés pour passer aux toilettes puis se laver les mains.

Le groupe des 3-6 ans et des 6-11 ans partent ensemble de la MJC, accompagné par l'ensemble des animateurs vers 11h30 pour rejoindre les locaux de l'école élémentaire BEAUREGARD où le repas sera pris. La direction peut également accompagner le groupe sur ce temps.

Un animateur reste à la MJC avec le groupe des enfants qui partent à la mi-journée et attend le groupe de danse avant de rejoindre les autres enfants à la cantine.

2

Organisation et fonctionnement

Les animateurs mangent à table, avec les enfants pour partager un temps convivial et assurer la surveillance du repas.

Les enfants participent là encore à l'installation de l'espace et le débarrassage des tables.

Temps calme / sieste (13h30-15h20):

Une sieste est proposée aux enfants de 3 à 6 ans selon leurs habitudes de sommeil. Si un enfant plus âgé souhaite se reposer, il en a également la possibilité sur demande.

Une histoire est lue et une musique douce peut être diffusée pour accompagner les enfants dans leurs rituels d'endormissement.

Les enfants dorment autant de temps qu'ils en ont besoin. Le lever se fait de façon progressive. Une fois les enfants réveillés, ils sont accompagnés aux WC et dans la salle d'activité avec le reste du groupe.

Pour le groupe des 6-11 ans, les enfants sont en "temps calme" de 13h30 à 14h30. Des activités calmes sont proposées aux enfants (jeux de société, lecture, puzzle, dessin, activité manuelle...). Les enfants s'occupent librement pendant que les animateurs prennent une pause, à tour de rôle.

Goûter (16h00/16h30) :

La préparation du goûter peut se faire avec l'aide des enfants qui le souhaitent. Les animateurs rassemblent les enfants après les temps libres, les font passer aux toilettes. Puis vont chercher le goûter avec les enfants et mangent dehors ou à l'intérieur suivant la météo.

Départ des enfants (16h30 à 18h30) :

Une fois le goûter terminé et débarrassé avec les enfants, ils sont réunis dans la grande salle en temps libre. Ils sont ensuite récupérés progressivement par leurs parents. Les animateurs s'occupent des transmissions de la journée.



2

Organisation et fonctionnement

Les activités :

Le bâtiment dédié à l'accueil et ses extérieurs offrent un cadre idéal à la pratique de nombreuses activités.

Les activités proposées par l'équipe d'animation doivent permettre de répondre d'une part, aux objectifs éducatifs fixés. D'autre part, de tenir compte des réalités matérielles, humaines, financières et être adaptées aux envies et rythmes de l'enfant.

L'accueil de loisirs étant un lieu d'apprentissage et de découverte, le champ d'activités proposé pourra être très large et varié. L'activité doit tenir compte du rythme de l'enfant et être cohérente par rapport à la journée, ou à la semaine proposée. Il ne faut pas oublier que l'enfant est avant tout en vacances, et que l'accueil de loisirs, même s'il peut faire découvrir de nouvelles activités, doit tenir compte de ce que veut l'enfant, de son rythme et de ses capacités.

Les programmes d'animations sont réalisés en réunion d'équipe. Les enfants sont bien évidemment associés à la réalisation de ces programmes. Les animateurs organisent des moments de discussion (formels ou informels) avec les enfants pour leur demander leur avis. De même que l'équipe met en place différents supports d'expression pour recueillir les souhaits et attentes des enfants.

Les activités doivent être pensées comme un moment qui va permettre à l'enfant de s'épanouir d'une manière ou d'une autre. Les enfants doivent donc y participer de manière volontaire et non contrainte. Il s'agit pour l'équipe d'animation de trouver les moyens d'accompagner les enfants dans la réalisation de l'activité, de les aider à faire, de trouver les mots pour les encourager à participer, mais sans jamais forcer.

Des pôles permanents et en autonomie proposent de petites activités manuelles, des jeux de société ou encore, des jeux de construction.

Le programme peut impliquer la participation d'intervenants, ce qui ajoute encore plus de diversité aux activités proposées aux enfants.

Des activités physiques et sportives, en intérieur ou en extérieur, sont également proposées aux enfants.

2

Organisation et fonctionnement

Santé et sécurité :

- **Soins**

Pour inscrire leur enfant à l'accueil de loisirs, les parents doivent au préalable remplir une fiche sanitaire où sont stipulés les allergies, les traitements médicaux, le nom du médecin traitant et les numéros d'appel en cas d'urgence médicale.

Les listes de santé, PAI, sont établies chaque année lors des renouvellements de dossiers et mis à jour régulièrement.

Les allergies sont affichées dans le cahier des présences à disposition de toute l'équipe d'animation ainsi qu'au restaurant scolaire.

Les enfants présentant des allergies alimentaires doivent bénéficier d'un PAI (projet d'accueil individualisé) qui est regroupé dans un dossier.

Avant chaque période, les troussees sont vérifiées et les éléments manquants sont ajoutés à l'aide de la réserve. Les soins sont notés sur le registre de pharmacie. Ils sont réalisés sous le contrôle de l'assistant sanitaire.

Pour les « petits accidents » (pipi, trous, tâches...) nous disposons de vêtements de rechange.

Lors de tout déplacement, les animateurs prennent systématiquement les troussees de secours, la liste des enfants ainsi que leurs fiches sanitaires.

De manière générale, un enfant malade n'est pas accueilli au centre de loisirs (fièvre de plus de 37,5°C, vomissement, diarrhée, ...). Certaines maladies contagieuses nécessitent une éviction du malade de l'accueil de loisirs. En cas de maux en cours de journée, la famille est alors contactée pour venir récupérer l'enfant.

En cas de traitement médical, le parent transmet le médicament directement à la direction avec l'ordonnance. Il est recommandé de privilégier une prise de médicament en dehors des heures d'accueil. Si cela n'est pas possible, le traitement sera pris par l'enfant, sous le contrôle de l'assistant sanitaire.

2

Organisation et fonctionnement

Santé et sécurité :

- **Sécurité :**

Accueillir et gérer un public d'enfants suppose de vérifier en permanence que l'environnement matériel et les comportements humains garantissent de bonnes conditions de sécurité. Toute l'équipe doit redoubler de vigilance pour la surveillance des enfants.

La directrice veille à ce que la sécurité soit assurée sinon elle intervient immédiatement auprès des animateurs.

Il est également important d'informer les enfants eux-mêmes des risques de la vie quotidienne. Chaque animateur veille à la sécurité du lieu avant de démarrer une animation. Il doit veiller en permanence à ne laisser aucun matériel dangereux à disposition des enfants si son utilisation n'est pas encadrée (ciseaux adultes, cutter, pistolet à colles...).

Des fiches procédures détaillées sont également distribuées à chaque animateur lors d'une nouvelle embauche et mis à disposition.

- **Les déplacements piétons :**

- Le code de la route doit être impérativement respecté.
- Les enfants doivent marcher sur les trottoirs (quand il y en a), deux par deux ou en file indienne selon la largeur du trottoir.
- S'il n'y pas de trottoir, les enfants doivent se déplacer 2 par 2, dans le sens des voitures.
- Les animateurs doivent marcher côté route, un animateur ouvre la marche, un autre la ferme.

Pour faire traverser une route aux enfants :

- Il est impératif d'emprunter les passages piétons (s'il y en a).
- Le cas échéant, un animateur, de chaque côté au milieu de la route, stopper les voitures.
- Lorsque les voitures sont arrêtées, les animateurs font traverser les enfants dans le calme et sans courir.

2

Organisation et fonctionnement

Santé et sécurité :

- **Transport :**

- Mini bus :**

- Le conducteur ne doit être affecté qu'à la seule tâche de conduite (respect du code de la route), son attention ne doit pas être détournée de celle-ci pour surveiller les enfants. C'est la raison pour laquelle, le conducteur est accompagné d'un animateur.
- Les enfants devront être attachés et placés, en fonction de l'âge, dans des sièges auto adaptés (obligatoires pour les enfants de moins de 10 ans).
- Les enfants de moins de 10 ans ne peuvent pas s'asseoir à l'avant.



- Bus :** - Le taux d'encadrement est le même que pour les activités.

Un animateur sera désigné chef de convoi et comptera les enfants à l'aller comme au retour. Pour ce faire, les montées et descentes du bus se feront exclusivement par l'avant.

- La liste des passagers doit être établie en trois exemplaires : une pour le chauffeur, une pour le centre de loisirs, une pour le chef de convoi.
- Un animateur doit être présent près de chaque issue de sortie, aucun enfant à ces places.
- Si le bus dispose de ceintures de sécurité, les enfants devront être obligatoirement attachés.

- **Organisation spécifique : Baignade**

- de 6 ans : 20 mineurs maximum et 1 animateur pour 5 dans l'eau
- + 6 ans : 40 mineurs maximum et 1 animateur pour 8

Pour une baignade de mineurs de + de 14 ans : peut encadrer toute personne majeure, membre de l'équipe pédagogique permanent

2

Organisation et fonctionnement

Santé et sécurité :

- **Sécurité alimentaire :**

La préparation des repas est confiée à un prestataire de service « Sodexo ». Celui-ci veille au respect des consignes en matière d'hygiène et la réglementation en vigueur.

La directrice, formée HACCP, vérifie les procédures de remise en température et les respects des procédures d'hygiène durant le service de cantine. Les animateurs ont à disposition le plan de maîtrise sanitaire recueillant l'ensemble des procédures à respecter.

- **Les goûters et ateliers cuisine avec les enfants :**

Les goûters sont prévus à l'avance et sont composés généralement : d'un fruit, d'un féculent et éventuellement un produit laitier.

Les produits trop sucrés et industriels sont proscrits (sauf événement particulier, exemple : pâte à tartiner pour la chandeleur).

Les animateurs préparent le goûter chaque jour en respectant plusieurs règles :

- Utilisation d'un support propre pour la préparation
- Ranger et nettoyer le plan de travail après chaque goûter

En cas d'atelier cuisine avec les enfants, les mêmes règles sont appliquées et doivent également :

- S'assurer que les enfants se soient tous lavés les mains correctement
- Garder un échantillon de toute nourriture transformée

Un réfrigérateur est à disposition de l'accueil de loisirs. La température du frigo est notée chaque matin sur un registre et un planning est mis en place pour un nettoyage régulier.

L'équipe veille également à régulièrement faire le tri des denrées entamées et note systématiquement la date d'ouverture des aliments (produits frais entamés non réutilisés).



2

Organisation et fonctionnement

Cadre et règles :

L'équipe de direction et son équipe d'animation sont garants du respect de la réglementation en vigueur dans l'accueil de mineurs et des règles établies au sein de l'accueil.

Les règles de vie ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants. Elles sont élaborées avec les enfants régulièrement les mercredis ainsi qu'à chaque période de vacances.

Elles sont affichées afin de permettre à chacun de s'y référer facilement. Elles sont expliquées aux nouveaux enfants qui arrivent en milieu de session et une visite des locaux est programmée.

Un règlement intérieur de l'ACM est transmis aux parents à l'inscription.

Inclusion et handicap :

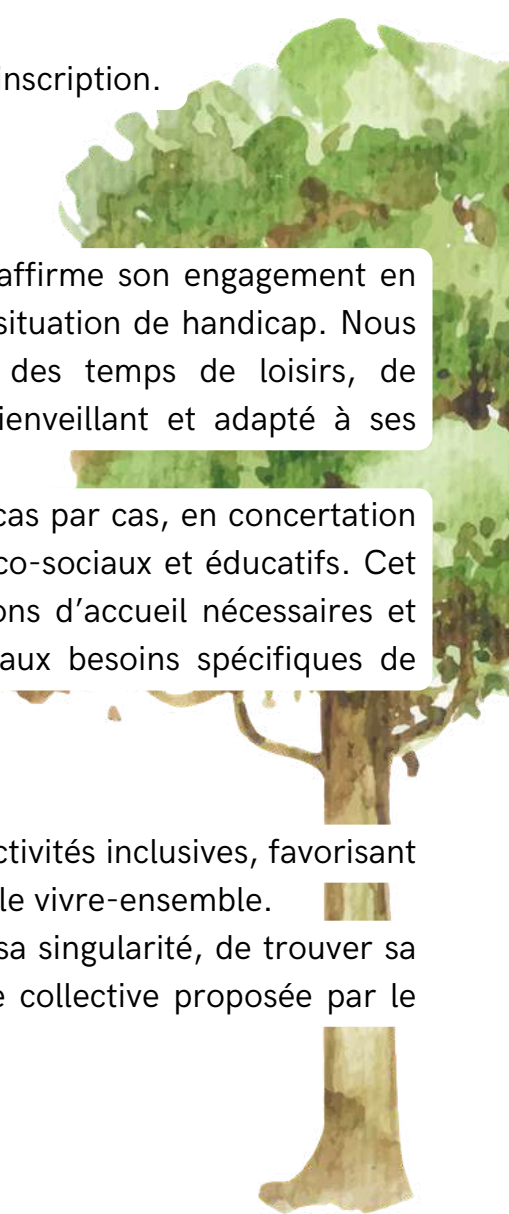
Le centre de loisirs, qu'il soit périscolaire ou extrascolaire, affirme son engagement en faveur de l'inclusion de tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap. Nous considérons que chaque enfant doit pouvoir accéder à des temps de loisirs, de découvertes et de socialisation dans un cadre sécurisé, bienveillant et adapté à ses besoins.

L'accueil d'un enfant en situation de handicap est étudié au cas par cas, en concertation avec les familles et, si nécessaire, avec les partenaires médico-sociaux et éducatifs. Cet accompagnement individualisé permet d'évaluer les conditions d'accueil nécessaires et de garantir que la structure est en capacité de répondre aux besoins spécifiques de l'enfant, tout en préservant la qualité d'accueil du groupe.

Nos locaux sont adaptés et favorisent l'accessibilité.

Notre équipe pédagogique reste attentive à développer des activités inclusives, favorisant la coopération, la valorisation des compétences de chacun et le vivre-ensemble.

L'objectif est de permettre à chaque enfant, quelle que soit sa singularité, de trouver sa place au sein du groupe et de vivre pleinement l'expérience collective proposée par le centre de loisirs.



2

Organisation et fonctionnement

Le rôle de chacun :

Le directeur :

- Accueille les parents et les enfants,
- Accueille les bénévoles,
- Garantit la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant,
- Garantit la mise en place du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif,
- Doit être formateur auprès des animateurs (stagiaires ou BAFA),
- Mène les réunions d'informations, de préparations,
- Établit les horaires de l'équipe d'animation,
- Assure la gestion administrative de l'accueil,
- Coordonne tout le personnel de l'ACM.

Le directeur adjoint

Il seconde le directeur dans ses fonctions.

Il lui est confié :

- des tâches ponctuelles ou régulières quant à l'organisation, la mise en place du projet et une veille sur la sécurité des enfants, des animateurs et des parents,
- la direction par délégation pendant un laps de temps en cas de rendez-vous, absence imprévue, ou horaires aménagés.

L'assistant sanitaire :

Conformément à l'article L3011-1 du code de la santé publique,

- il s'assure de la présence actualisée de la fiche sanitaire complétée de tous les renseignements utiles,
- il informe l'équipe d'accueil et d'animation des différentes prescriptions de santé, des allergies médicamenteuses et alimentaires, que les médicaments sont conservés dans un lieu fermé à clé (sauf si l'enfant concerné doit le porter en permanence),
- il vérifie que le cahier d'infirmerie est correctement complété,
- il vérifie que les trousseaux de premiers soins sont à jour.

2

Organisation et fonctionnement

Le rôle de chacun :

L'animateur :

Sous la responsabilité de l'équipe de direction, l'animateur a la responsabilité : d'assurer la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant.

Pour cela, il lui est demandé de :

- de mettre en œuvre le projet pédagogique discuté en réunion d'équipe, dans le respect des intentions éducatives générales de la MJC, votées par le Conseil d'Administration,
- de veiller à la gestion de la vie quotidienne (participation à l'accueil des enfants, le dialogue avec les parents, le développement des relations entre les différents intervenants),
- de veiller au rythme, au bien-être et au plaisir de chaque enfant,
- de réguler les conflits entre enfants, de rester à leur écoute et de veiller à l'expression de chacun,
- de veiller au bon état des matériels et des locaux,
- de gérer son temps d'activité et de vie collective.

D'une manière générale, l'animateur est dynamique, motivé, motivant, imaginatif, ponctuel, et surtout conscient de ses responsabilités (ne pas mettre les enfants en danger).

Il est force de proposition dans la construction commune du programme d'activités. Il organise des activités ludiques et initie des découvertes tout en privilégiant le jeu. Il impulse et accompagne des projets qui émanent des enfants et des jeunes eux-mêmes, il aiguise leur curiosité, il les accompagne dans la découverte de leur environnement.

L'animateur est un référent et un modèle pour les enfants : il doit veiller à sa tenue vestimentaire, à ses paroles, son langage et son image (laïcité, média, réseaux sociaux). L'animateur est capable de se remettre en question sur ses pratiques d'animation et d'encadrement

L'animateur doit être capable de s'adapter à toutes modifications ou contraintes. Il doit être à l'écoute des enfants et tenter d'y répondre au mieux. Il doit connaître en permanence le nombre d'enfants placés sous sa responsabilité, notamment lors des sorties extérieures.



2

Organisation et fonctionnement

Le rôle de chacun :

Les stagiaires BAFA et BAFD :

Les stagiaires BAFA/BAFD ont les mêmes missions et responsabilités respectives que les animateurs/les directeurs, en tenant compte du fait qu'ils sont en cours de formation.

Lorsque le stagiaire est en situation de stage pratique réglementaire, l'évaluation des aptitudes acquises et à améliorer doit être faite par le Directeur de l'ACM déclaré pour la session.

D'une façon générale, le Directeur est chargé d'accompagner et de conseiller les stagiaires, y compris après l'obtention de leur brevet.

Les relations :

Les relations adultes/enfants

Basées sur le respect mutuel de chacun.

L'animateur doit se mettre à la hauteur des enfants pour discuter ou pour jouer. Il veille à expliquer ses interventions.

Il doit être à leur écoute, instaurer le cadre pour que les règles de vie soient claires, concrètes, conséquentes, constantes et cohérentes. Il doit également adopter une attitude bienveillante et impartiale en cas de conflit. Il aura une posture de médiation entre les enfants.

L'animateur doit avoir une posture exemplaire et orienter son intervention pour le bien-être de l'enfant avant son propre intérêt.

L'animateur doit garantir la sécurité physique, affective et morale des enfants. Si un enfant se sent mal ou se blesse, il doit faire preuve d'une attention particulière à son égard.

-> Cf annexe "Charte de l'animateur"



2

Organisation et fonctionnement

Les relations :

Les relations avec les familles

L'accueil des familles est aussi important que celui des enfants. L'animateur se doit d'avoir une attitude rassurante et sécurisante auprès de l'enfant mais aussi du parent.

Au moment de l'accueil, l'animateur doit informer les familles sur le déroulement de la journée et lorsque l'enfant repart, il informe le parent sur la journée qui s'est déroulée (si tout s'est bien passé, s'il a bien dormi, s'il s'est blessé...).

Les relations dans l'équipe d'animation

L'animateur doit faire preuve d'initiative dans la vie quotidienne ainsi que dans les temps d'animations. Les animateurs doivent communiquer les informations qu'ils reçoivent au reste de l'équipe.

En cas de conflits au sein de l'équipe, ils doivent s'expliquer à l'écart des enfants ou même en parler à la direction.

Les relations avec le personnel extérieur

La directrice doit tenter d'instaurer une entente agréable entre le personnel technique ou les professionnels travaillant sur la même structure et l'équipe d'animation, basée sur un respect du travail de chacun. Cette entente permet d'assurer un travail efficace.



3

Intentions éducatives et objectives pédagogiques

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) :

Le projet éducatif du territoire émane de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Conçu dans l'intérêt de l'enfant, il prévoit un cadre formalisé qui garantit une amélioration durable des conditions et des contenus de l'éducation des enfants. Il offre ainsi à chaque enfant, dès le plus jeune âge jusqu'à l'adolescence, une continuité éducative à travers un parcours éducatif cohérent et de qualité, sur tous les temps, scolaires, périscolaire, extrascolaire en prenant compte ses besoin et son rythme.

Le PEDT contribue à la lutte contre les inégalités sociales et culturelles. Les activités proposées dans le cadre du projet éducatif de territoire ont vocation à 'adresser à tous les enfants. L'objectif est de garantir l'accès aux savoir et aux loisirs dans leurs diversités, de favoriser le développement personnel de l'enfant, ses aptitudes intellectuelles et physiques, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité.

Les axes stratégiques :

- **Ouverture culturelle et esprit critique**
 - Education au développement durable
 - Education artistique et culturelle (EAC)
 - L'ouverture sur le monde et la science

- **Sport / Santé**
 - Activités sportives sur les temps scolaires et périscolaires
 - Savoir rouler à vélo pour encourager la mobilité douce dès le plus jeune âge

- **Citoyenneté**
 - Egalité filles/garçons
 - Lutte contre le harcèlement et prévention des violences
 - Actions citoyennes
 - Valorisation de l'autonomie sur temps périscolaire (espace jeux et lecture libres)
 - Inclusion des enfants à besoins spécifiques

Organisation et fonctionnement

Le projet éducatif de la MJC :

Rappel du projet éducatif de la MJC BEAUREGARD :

- Permettre à l'enfant et aux jeunes de vivre un temps de vacances.
- Favoriser le développement de l'enfant.
- Favoriser une attitude citoyenne.
- Favoriser les relations avec les familles.
- Améliorer la qualité de l'accueil.
- Développer les actions d'intégrations à la vie locale.

Les intentions éducatives :

L'accueil de loisirs est un lieu ouvert à tous, dans lequel l'épanouissement de chacun sera l'une des priorités principales. Il s'agit d'un espace de découverte et d'apprentissage par des moyens éducatifs ludiques. L'individu sera pris en compte tant dans le groupe que dans son individualité ou encore sur le plan familial.

L'accueil de loisirs de la MJC BEAUREGARD sera centrée sur la question de l'environnement et la bio-diversité. A travers ses activités, il y a la volonté de répondre à des objectifs éducatifs transversaux tel que :

1. Favoriser l'épanouissement et le bien-être de chaque enfant
2. Garantir un accueil inclusif et accessible à tous
3. Développer l'autonomie et la capacité d'agir des enfants
4. Encourager le vivre-ensemble et la citoyenneté
5. Ouvrir les enfants au monde, à la culture et à leur environnement
6. Sensibiliser aux enjeux de santé et de développement durable
7. Renforcer les liens avec les familles



3

Intentions éducatives et objectifs pédagogiques

Dans le cadre des prochaines vacances, le centre de loisirs propose aux enfants un projet pédagogique autour du thème de "La forêt et ses habitants", invitant chacun à une immersion au cœur de la nature.

À travers la découverte de la faune et de la flore, les enfants seront amenés à mieux comprendre leur environnement naturel, à observer, explorer et développer leur curiosité. Ce projet s'appuie sur des expériences concrètes et des interventions extérieures, notamment avec l'intervention de l'ASP Forêt de Haye (Association de Sauvegarde & Promotion de la forêt de Haye) qui proposera une animation autour de la forêt ainsi qu'une après-midi balade et découverte, favorisant une approche sensible et éducative du milieu naturel.

Les enfants participeront également à la création de cerfs-volants avec l'intervention de EstAir Cerf-volant Club, soutenu par l'association CDVL54, activité qui viendra enrichir leur imaginaire tout en développant leur créativité et leur motricité.

Ce projet s'inscrit dans une démarche à la fois ludique et éducative, favorisant l'expérimentation, l'expression, la coopération et le respect de l'environnement. Il permettra aux enfants de vivre pleinement leur temps de vacances tout en développant leur sens de l'observation et leur lien à la nature.

Les principaux objectifs pédagogiques :

1. Sensibiliser les enfants à la nature et à l'environnement forestier
2. Développer la curiosité, l'observation et l'expérimentation
3. Favoriser le respect de l'environnement et les comportements éco-responsables.
4. Encourager l'expression et la créativité
5. Valoriser le vivre-ensemble, la coopération et le respect des autres, dans les temps de vie collective et les activités de groupe.
6. Permettre aux enfants de s'épanouir dans un cadre ludique, sécurisant et en lien avec la nature.

3

Intentions éducatives et objectives pédagogiques

THEME : LA FORÊT ET SES HABITANTS

1. Sensibiliser les enfants à la nature et à l'environnement forestier

- Identifier les différents éléments de la forêt (arbres, plantes, animaux).
- Découvrir quelques espèces locales (faune et flore).
- Comprendre le rôle de la forêt dans l'environnement (écosystème, biodiversité).
- Observer la nature lors de la balade en forêt accompagnée.
- Utiliser ses sens pour explorer (écouter, toucher, regarder).

2. Développer la curiosité, l'observation et l'expérimentation

- Participer à des activités de découverte (jeux d'observation, exploration).
- Poser des questions et formuler des hypothèses sur la nature.
- Expérimenter à travers des activités en extérieur (balade, jeux nature).
- Manipuler des éléments naturels (feuilles, bois, etc.) dans des activités.

3. Favoriser le respect de l'environnement et les comportements éco-responsables.

- Adopter des comportements respectueux en forêt (ne pas jeter, ne pas abîmer).
- Être sensibiliser à l'impact de l'homme sur la nature.
- Participer au maintien d'un environnement propre (ramassage, tri...).

4. Encourager l'expression et la créativité

- Créer des objets en lien avec la nature (cerfs-volants, créations naturelles).
- S'exprimer à travers des activités artistiques inspirées de la forêt.
- Utiliser différents matériaux (naturels ou recyclés).
- Développer son imagination à partir du thème (animaux, forêt, etc.).

5. Valoriser le vivre-ensemble, la coopération et le respect des autres, dans les temps de vie collective et les activités de groupe.

- Participer à des activités collectives.
- Coopérer lors des jeux et des projets (ex : fabrication de cerf-volant).
- Respecter les autres enfants et les adultes.
- Écouter et prendre en compte les idées des autres.
- Partager des temps communs (jeux, sorties, activités).

6. Permettre aux enfants de s'épanouir dans un cadre ludique, sécurisant et en lien avec la nature

- Évoluer dans un cadre rassurant et bienveillant.
- Prendre du plaisir dans les activités proposées.
- Développer la confiance en soi à travers la réussite.
- Respecter son rythme et ses besoins.
- Profiter d'un temps de vacances riche en découvertes et en détente.

Le projet d'animation :

Le projet d'animation s'inscrit dans une démarche éducative visant à proposer des activités variées, adaptées aux besoins, aux capacités et aux rythmes des enfants accueillis. Les activités sont pensées en fonction des tranches d'âge, afin de garantir leur accessibilité et leur pertinence.

L'équipe veille à proposer des temps différenciés (activités dirigées, temps libres, projets collectifs) permettant à chaque enfant de s'impliquer selon ses envies et ses capacités. Une attention particulière est portée à l'alternance entre temps dynamiques et temps calmes, notamment dans le cadre des activités en extérieur liées au thème de la forêt.

- **Une place active donnée aux enfants**

Les enfants sont acteurs de leurs loisirs. Ils ont la possibilité de proposer des idées d'activités, de participer à leur organisation et à leur mise en place. Des temps d'échanges (temps de parole, bilans de journée, conseils d'enfants) sont mis en place pour recueillir leurs envies et leurs ressentis.

L'équipe d'animation s'appuie sur ces propositions pour construire les activités, tout en veillant à leur faisabilité (sécurité, matériel, budget, organisation). Cette démarche favorise l'autonomie, la responsabilisation et l'implication des enfants dans la vie du centre.

- **Une ouverture aux familles et à leur participation**

Les familles sont considérées comme des partenaires du projet. L'équipe favorise les échanges quotidiens et met en place des temps de rencontre afin de renforcer le lien avec elles.

Des moments spécifiques peuvent être proposés, tels que :

- des goûters partagés,
- des temps de valorisation (exposition des réalisations, restitution),
- ou des temps de participation à certaines activités.

Les parents volontaires peuvent également être sollicités pour partager leurs compétences ou savoir-faire (activités manuelles, culturelles, nature...), contribuant ainsi à enrichir le projet et à valoriser les ressources du territoire.



- **Une dynamique partenariale au service du projet**

L'équipe s'appuie également sur des partenaires extérieurs pour enrichir les propositions d'animation. Dans le cadre du thème de la forêt, des interventions spécifiques sont mises en place (animation nature, balade en forêt accompagnée, atelier de création de cerfs-volants).

Ces interventions permettent d'apporter des compétences spécifiques, de diversifier les approches pédagogiques et de proposer aux enfants des expériences concrètes et enrichissantes.

- **Une posture professionnelle de l'équipe d'animation**

L'équipe construit les activités en croisant les envies et besoins des enfants, ses propres compétences et idées, les opportunités proposées par les partenaires.

Chaque proposition est étudiée en tenant compte des contraintes (sécurité, logistique, budget), tout en veillant à maintenir une cohérence avec les objectifs pédagogiques.

L'équipe adopte une posture d'accompagnement, favorisant l'expérimentation, la participation active et le respect du rythme de chacun.

5

L'évaluation

L'évaluation est le moyen qui permet à chacun des acteurs de la vie du centre de se positionner par rapport à des objectifs énoncés, de prendre conscience des différentes évolutions et de réadapter en fonction de la situation d'arrivée. Elle est continue et constante.

Elle est aussi un moyen de communication facile auprès de parents ; en effet lorsque l'enfant évoque peu sa journée auprès de sa famille, il est possible, outre la discussion avec chacun et les réalisations des enfants, d'utiliser les outils d'évaluation pour permettre à la famille de visualiser au plus proche la façon dont l'enfant a vécu sa journée.

L'évaluation du projet pédagogique sera menée tout au long de la période afin d'analyser l'atteinte des objectifs fixés et d'ajuster les pratiques si nécessaire. Elle reposera sur une observation continue, des temps d'échanges en équipe et des retours des enfants.

L'équipe d'animation fera un bilan avec les enfants par le biais d'un forum. L'objectif est de mettre en valeur le groupe ou de donner des explications très précises sur les attentes et prévisions quant aux activités passées ou/et à venir. Cette action permettra ainsi aux enfants de réaliser eux même un bilan de la journée et d'évoquer les difficultés rencontrées ou les envies.

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permettra de vérifier la cohérence de ce projet, entre la finalité définie et le fonctionnement quotidien du Centre de Loisirs en référence aux orientations éducatives. Les objectifs fixés par l'équipe pédagogique feront l'objet d'une évaluation selon des critères quantitatifs et qualitatifs en s'appuyant sur des modalités diverses.

5

L'évaluation

Indicateurs d'évaluation :

1. Sensibilisation à la nature et à l'environnement forestier

- Les enfants sont capables de nommer certains éléments de la forêt (arbres, animaux, plantes).
- Ils montrent de l'intérêt lors des temps d'observation (balade, animation).
- Ils mobilisent leurs sens pour explorer leur environnement.

2. Développement de la curiosité, de l'observation et de l'expérimentation

- Les enfants participent activement aux activités proposées.
- Ils posent des questions et s'impliquent dans la découverte.
- Ils manipulent et expérimentent les éléments proposés.

3. Respect de l'environnement et comportements éco-responsables

- Les enfants adoptent des comportements respectueux en milieu naturel.
- Ils respectent les consignes lors des sorties.
- Ils participent au maintien de la propreté.

4. Expression et créativité

- Les enfants participent aux activités créatives.
- Ils produisent des réalisations en lien avec le thème.
- Ils s'expriment librement et développent leur imagination.

5. Vivre-ensemble, coopération et respect des autres

- Les enfants coopèrent lors des activités collectives.
- Ils respectent les règles de vie.
- Ils adoptent des comportements respectueux envers les autres.

6. Épanouissement dans un cadre sécurisant et ludique

- Les enfants prennent du plaisir dans les activités.
- Ils participent volontairement.
- Ils gagnent en confiance et en autonomie.

Outils et modalités :

- Observation des enfants
- Échanges oraux (questions/réponses, discussions après les activités, forum).
- Temps de bilan avec les enfants en fin de journée.

—

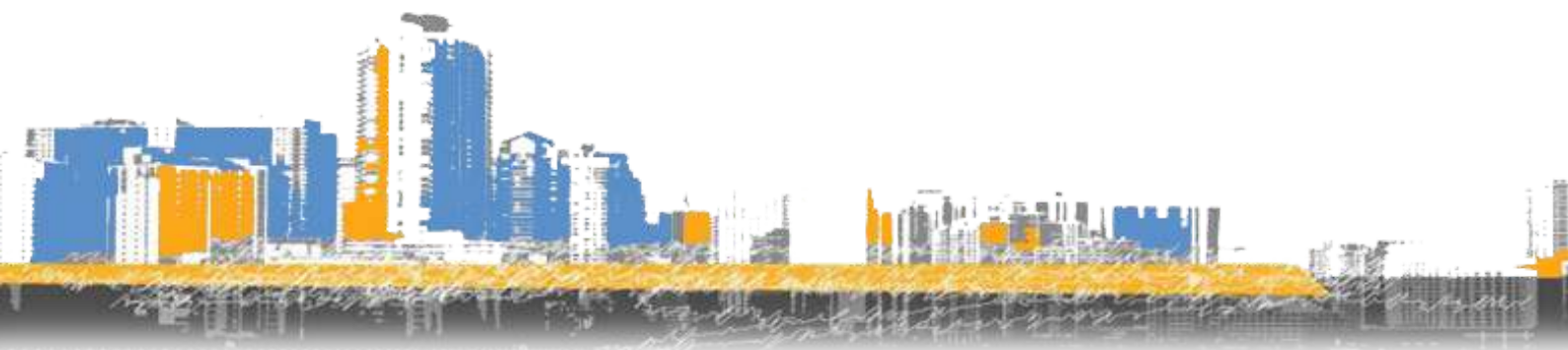
ANNEXES

- La charte de l'animateur
- La fiche contact d'urgence
- fiche pharmacie

CHARTRE DE LA POSTURE PROFESSIONNELLE DE L'ANIMATEUR

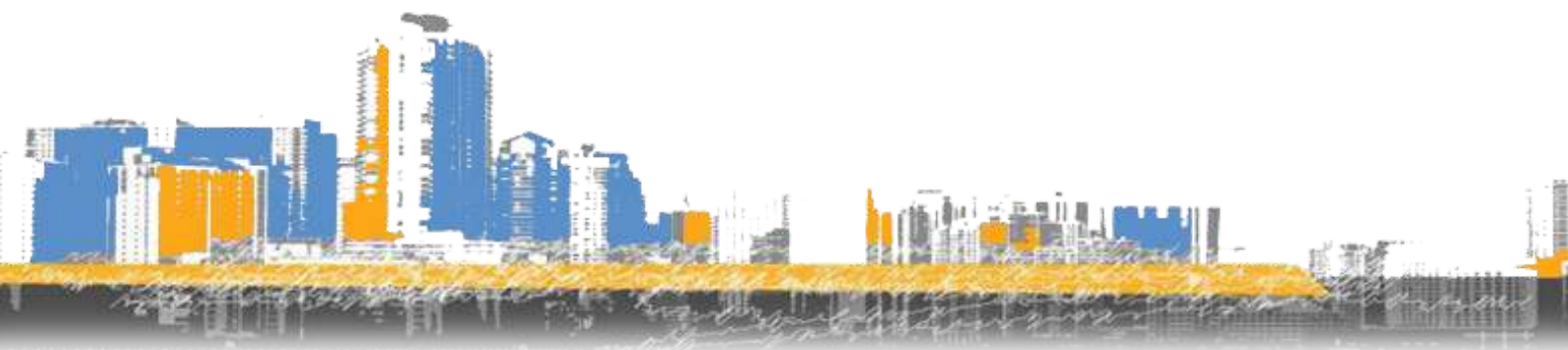
Cette chartre recense les engagements que l'animateur doit respecter pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs.

1. L'animateur s'engage pour le plaisir de l'enfant et respecte son rythme.
2. L'animateur laisse le choix à l'enfant et ne le contraint pas.
3. L'animateur doit être exemplaire et ne peut attendre des enfants un comportement qu'il ne s'applique pas à lui-même (violence, cris, vocabulaire...).
4. L'animateur s'engage à respecter les valeurs d'égalité et de laïcité.
5. L'animateur organise le lieu de façon à ce qu'il soit adapté et accessible aux enfants.
6. L'animateur s'engage à laisser de côté son téléphone portable. Un usage abusif conduira à devoir laisser son téléphone avec ses affaires personnelles.
7. L'animateur s'engage à ne JAMAIS fumer en présence des enfants.
8. L'animateur ne portera aucun jugement, ni ne tiendra de propos ambigu ou ne mêlera de près ou de loin les enfants à des problématiques internes.
9. L'animateur s'engage à être discret et à veiller à la confidentialité des informations.
10. L'animateur s'engage à respecter ses horaires et à prévenir rapidement de ses retards ou absence.
11. L'animateur a la responsabilité de la cohérence du travail en équipe : il communique et partage.
12. L'animateur est bienveillant envers les enfants, parents, intervenants, son équipe et sa hiérarchie.
13. L'animateur s'engage à préparer ses activités et être à l'écoute des propositions des enfants.
14. L'animateur sera adaptable et force de proposition.



FICHE CONTACT D'URGENCE

URGENCES	ADRESSES UTILES
<p>Allo enfance Maltraitee : 119</p>	
<p>Allo enfance disparue : 116</p>	
<p>Police/gendarmerie : 17 ou 22</p>	
<p>Pompiers : 18 ou 112</p>	<p>DSDEN 54 Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Adresse postale : 9 rue des Brice Rond Point Marguerite - CS 30013 54035 NANCY CEDEX</p>
<p>SAMU : 115</p>	<p>Mail : ce.sdjes54.acm-bafa@ac-nancy-metz.fr</p>
<p>CHRU Urgences Nancy Hôpital Central Tél : 03 83 85 85 85</p>	<p>Téléphone : 03 83 86 25 02 03 83 86 25 07</p>
<p>Centre anti poison Nancy CHRU Nancy Hôpital Central Tél : 03 83 22 50 50</p>	<p>-----</p>
<p>Cabinet médical : Dr Dominique THIMON 56 rue Ambroise Thomas 54000 NANCY Tél : 03 83 98 36 33 -</p>	<p>Service de PMI du Conseil Départemental 54 : Direction Enfance, Famille et Santé Publique 48 esplanade Jacques Baudot CO 90019 54035 NANCY CEDEX Tél : 03 83 94 52 29</p>
<p>Mairie : 03 83 85 30 00</p>	<p>-----</p>
<p>Pharmacie des Trois B : 218 avenue de Boufflers 54000 NANCY : Tél : 03 83 96 28 34 Ouverture : Lu > Sa 8h00 > 12h30 et 13h30 > 20h</p>	<p>ACM MJC BEAUREGARD</p>
<p>Météo : https://meteofrance.com/previsions-meteo-france/nancy/54000</p>	<p>Directeur : Kimberley ERMANN Mail : coordo.enfance@mjcbeauregard.fr Tél : 07 83 00 46 31</p>



PHARMACIE

- Désinfectant
 - Sérum physiologique
 - Savon
 - Gel hydroalcoolique
 - Compresse stériles
 - Gants
 - Pansements assortis
 - Ruban adhésif
 - Pansement compressifs
 - Mouchoirs
 - Tulle gras (en cas de brûlures)
 - Bande extensibles
 - Masque de protection
 - Poches de froids
 - Serviettes hygiéniques
 - Pince à épiler
 - Tire-tique
 - Thermomètre
 - Ciseaux
 - Sucre
 - Couverture de survie
-
- Fiches sanitaires
 - Fiche contact et conduite à tenir en cas d'urgence
 - Liste personnels formés aux PSC1/SST
 - Registre de soins
 - Traitement médicaux (en cas de PAI)

